



Partage maison sur terrain familial

Par **cdhugues**, le **08/03/2010** à **13:11**

Bonjour,

notre maison a été construite il y a 30 ans sur un terrain appartenant à mon mari.

nous sommes mariés sans contrat de mariage.

nous avons emprunté la totalité du prix de la maison et l'avons financé 50/50.

Devant divorcer je voudrais savoir ce qui me revient sur la maison : ai je droit à la moitié du prix de la maison? je suppose que je n'ai aucun droit sur son terrain?

et comment se passe l'estimation? il y a estimation du terrain puis de la maison?

merci d'avance pour vore reponse car là je suis prise à la gorge..